

**SÉANCE RÉGULIÈRE DU 3 DÉCEMBRE
2012
TABLE DES MATIÈRES**

1	OUVERTURE.....	596
2.	ORDRE DU JOUR.....	596
2.1	2012 12 278 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2012.....	596
3.	PROCÈS-VERBAUX (LA LECTURE SERA FAITE À LA DEMANDE D'UN MEMBRE DU CONSEIL SEULEMENT).....	597
3.1	2012 12 279 LECTURE, SI DEMANDÉE, ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2012.....	597
4.	SUIVI DES AFFAIRES DÉCOULANT DU POINT 3.....	598
4.1	QUESTIONS ET SUIVI, S'IL Y A LIEU, RELATIVEMENT AU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE ORDINAIRE.....	598
5.	VISITE ET PÉRIODE DE QUESTIONS.....	598
5.1	PRÉSENCES ET PÉRIODE DE QUESTIONS.....	598
6.	RAPPORTS.....	598
6.1	RAPPORT DU MAIRE.....	598
6.2	RAPPORT DES COMITÉS.....	598
6.3	RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL.....	598
7.	URBANISME.....	598
8.	VOIRIE MUNICIPALE.....	598
8.1	RAPPORT DES TRAVAUX FAITS PAR L'INSPECTEUR MUNICIPAL AU MOIS DE NOVEMBRE 2012.....	598
9.	ENVIRONNEMENT ET HYGIÈNE DU MILIEU.....	598
10.	SÉCURITÉ.....	598
11.	LOISIRS ET CULTURE.....	598
11.1	2012 12 280 ÉCOLE DE STE-EDWIDGE ET LIGUGÉ – DEMANDE ACHAT DE LIVRES.....	598
11.2	2012 12 281 FORMER UN COMITÉ POUR RENCONTRER LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARTINVILLE DANS LE DOSSIER DE SERVICE D'ANIMATION ESTIVALE (S.A.E.).....	599
12.	CORRESPONDANCE.....	599
12.1	DÉPÔT DE LA LISTE DE LA CORRESPONDANCE REÇUE AU MOIS DE NOVEMBRE 2012....	599
12.2	2012 12 282 ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE.....	599
13.	TRÉSORERIE.....	599
13.1	2012 12 283 ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 3 DÉCEMBRE 2012... 599	
13.2	CONCILIATION BANCAIRE AU 31 OCTOBRE 2012.....	600
13.3	LISTE DES COMPTES À RECEVOIR AU 30 NOVEMBRE 2012.....	600
13.4	DÉLÉGATION AU 30 NOVEMBRE 2012.....	600
13.5	LISTE DES DÉBOURSÉS AU 30 NOVEMBRE 2012.....	600
13.6	RAPPORT DES LOYERS À RECEVOIR.....	600
13.7	2012 12 284 AFFECTATION D'UN MONTANT DE 50 000\$ DU SURPLUS.....	600
13.8	2012 12 285 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 271-2013 POUR LA TAXATION 2013 600	
13.9	2012 12 286 RECOMMANDATION ACHAT PHOTOCOPIEUR NUMÉRIQUE... 600	
14.	DIVERS.....	601
14.1	2012 12 287 LOI SUR LES BOISSONS ALCOOLIQUES – RÉOLUTION DE FERMETURE.....	601



14.2	2012 12 288	DÉFENSE D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL	601
14.3	20123 12 289	JOURNAL LE SURVOL.....	602
14.4	2012 12 290	DISTRIBUTION DES CLÉS POUR LES ÉLUS	602
14.5		ACTION ST-FRANÇOIS – DON	603
14.6	2012 12 291	FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL (22 DÉCEMBRE AU 6 JANVIER 2013 INCLUS)	603
14.7	2012 12 292	SOUPER DES FÊTES.....	603
14.8		VARIA ET PÉRIODE DE QUESTIONS.....	603
14.9		ASSERMENTATION DES ÉLUS : CODE D'ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE POUR LES ÉLUS.....	603
15.	2012 12 293	LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE	603

Province de Québec

Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, tenue à l'hôtel de ville, 1439 chemin Favreau, le 3 décembre 2012, à 20 h 00, présidée par le maire, monsieur Bernard Marion, et à laquelle assistaient les conseillers

Madame Sandra Raymond

Monsieur Yvon Desrosiers

Monsieur Jean-Yves Masson (absent)

Monsieur Jean-Pierre Bessette

Monsieur Martial Tétreault

Monsieur Réjean Théroux

Et le directeur général, monsieur Réjean Fauteux.

Monsieur le maire Bernard Marion.

Il est ordonné par résolution du conseil comme suit :

1. Ouverture
2. Ordre du jour
- 2.1 **2012 12 278 Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 décembre 2012.**
 1. **Ouverture**
 - 1.1 Prière.
 - 1.2 Mot de bienvenue du maire
 - 1.3 Présence des membres du conseil
 2. **Ordre du jour**
 - 2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 décembre 2012.
 3. **Procès-verbaux (la lecture sera faite à la demande d'un membre du conseil seulement)**
 - 3.1 Lecture si demandée et adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 5 novembre 2012.
 4. **Suivi des affaires découlant du point 3**
 - 4.1 Questions et suivi, s'il y a lieu, relativement au procès-verbal de la dernière session régulière.
 5. **Visite et période de questions**
 - 5.1 Présences et période de questions
 6. **Rapports**
 - 6.1 Rapport du maire
 - 6.2 Rapport des comités
 - 6.3 Rapport du directeur général
 7. **Urbanisme**
 8. **Voirie municipale**
 - 8.1 Rapport des travaux faits par l'inspecteur municipal au mois de

4. Suivi des affaires découlant du point 3

4.1 Questions et suivi, s'il y a lieu, relativement au procès-verbal de la dernière séance ordinaire.

Le suivi de l'assemblée ordinaire du 5 novembre 2012 est déposé.

5. Visite et période de questions

5.1 Présences et période de questions

Sont présents: Mesdames Sylvie Roy, Lise Désorcy-Coté ; messieurs Jacques Guertin, Alexandre Richard, Laurent Ladouceur et Robert Roy.

Monsieur Jacques Guertin demande des informations concernant la CPTAQ, la procédure des demandes de dérogation mineure ainsi que le suivi concernant les stalles et enseignes.

6. Rapports

6.1 Rapport du maire

J'ai assisté à la session régulière ainsi que celle du budget de la MRC pour 2013. L'augmentation est de 9.26% par rapport à l'an dernier. De plus, le programme "Changer d'air" permettra de recevoir une subvention lors d'un changement de leur poêle à bois. Au total, 20 demandes seront acceptées dans la MRC. Un projet pour les 16 à 30 ans qui concerne l'utilisation des différents outils numériques et qui s'intitule "Kaméra numérik". Le comité famille MADA procède à l'édition d'un journal "Voix des Parents" et en janvier, il y aura le lancement de la politique familiale et des aînés en même temps que les "Plaisir d'Hiver".

6.2 Rapport des comités

Monsieur Yvon Desrosiers désire regarder l'aménagement des Collines Paisibles. Il mentionne que des travaux de creusage de fossé seraient nécessaires vis-à-vis le 3050, chemin Perreault.

M. Réjean Théroux a assisté à une rencontre sur la diversification du développement. Une étude a été faite à St-Malo ainsi qu'un projet de marché de nuit à Compton.

6.3 Rapport du directeur général

Le directeur général fait son rapport aux membres du conseil au sujet de la levée de l'avis d'ébullition ainsi que de la rencontre des directeurs généraux à la MRC de Coaticook.

7. Urbanisme

8. Voirie municipale

8.1 Rapport des travaux faits par l'inspecteur municipal au mois de novembre 2012.

Le directeur général dépose au conseil le rapport des travaux exécutés par l'inspecteur municipal au cours du mois de novembre 2012. Les membres du conseil prennent connaissance du rapport et s'en déclarent satisfaits.

9. Environnement et Hygiène du milieu

10. Sécurité

11. Loisirs et Culture

11.1 2012 12 280 École de Ste-Edwidge et Ligugé – demande achat de livres

CONSIDÉRANT le protocole d'entente intervenu en 2009 entre l'école et la municipalité ;



IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Raymond;

APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Bessette;

ET RÉSOLU :

De remettre 1500 \$ à l'école de Ste-Edwidge, tel que demandé, pour l'achat de nouveaux livres.

VOTE : POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉE

11.2 2012 12 281 Former un comité pour rencontrer le conseil municipal de Martinville dans le dossier de Service d'animation estivale (S.A.E.)

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal veut revoir le budget du service d'animation estivale pour 2013;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal après discussion convient de former un comité afin de rencontrer le conseil de la municipalité de Martinville;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martial Tétreault ;

APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Bessette ;

ET RÉSOLU :

Que le conseil municipal nomme le maire, monsieur Bernard Marion, monsieur Yvon Desrosiers et madame Sandra Raymond ainsi que le directeur général, monsieur Réjean Fauteux sur le comité afin de représenter la municipalité dans le dossier du Service d'animation estivale (S.A.E.);

Que le comité aura comme mandat d'étudier une nouvelle façon de partager les coûts entre les deux municipalités;

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à faire parvenir une lettre d'information au conseil municipal de Martinville afin de convoquer une première réunion.

VOTE : POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉE

12. Correspondance

12.1 Dépôt de la liste de la correspondance reçue au mois de novembre 2012

Les membres du conseil ont pris connaissance à leur satisfaction du résumé de la correspondance du mois de novembre 2012.

12.2 2012 12 282 Adoption de la correspondance

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Raymond ;

APPUYÉ par monsieur le conseiller Réjean Thérour ;

ET RÉSOLU :

QUE la correspondance du mois de novembre 2012 déposée à la présente session soit adoptée.

VOTE : POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉE

13. Trésorerie

13.1 2012 12 283 Adoption des comptes à payer au 3 décembre 2012



- 13.2 Conciliation bancaire au 31 octobre 2012**
13.3 Liste des comptes à recevoir au 30 novembre 2012
13.4 Délégation au 30 novembre 2012
13.5 Liste des déboursés au 30 novembre 2012

PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par madame la conseillère Sandra Raymond ;
ET RÉSOLU :

QUE soit approuvée la liste des comptes à payer au 3 décembre 2012 pour un total de 55 340.49 \$;

QUE la liste des déboursés, les comptes à recevoir, au 30 novembre 2012 ainsi que la conciliation bancaire au 31 octobre sont acceptés telle que déposée par le directeur général et secrétaire-trésorier.

QUE la liste des délégations du directeur général au 30 novembre 2012 soit acceptée telle que déposée.

VOTE : POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉE

Je Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au budget, pour faire le paiement des comptes au montant de 55 340.49 \$ au 3 décembre 2012.

13.6 Rapport des loyers à recevoir

Le loyer du restaurant est payé pour le mois de novembre. Le loyer du locataire d'une partie du garage municipal est entièrement payé au 30 novembre.

13.7 2012 12 284 Affectation d'un montant de 50 000\$ du surplus

CONSIDÉRANT que la loi fiscale permet d'affecter des surplus en fin d'exercice ;

PROPOSÉ par monsieur le conseiller Réjean Thérout ;

APPUYÉ par monsieur le conseiller Martial Tétreault ;

ET RÉSOLU

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Edwidge-de-Clifton transfère du surplus d'exercice (compte 59 110 00 000), un montant de cinquante mille dollars (50 000\$) au compte affectation du surplus (01 279 01 000) et ce, pour l'année 2012.

VOTE : POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉE

13.8 2012 12 285 Avis de motion – Règlement 271-2013 pour la taxation 2013

AVIS DE MOTION est donné par monsieur le conseiller Jean-Pierre Bessette que le règlement concernant la taxation foncière et la tarification des services pour l'année 2013 sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente de ce conseil.

Une copie du présent règlement a été remise à chacun des membres du conseil à séance tenante et par conséquent une dispense de lecture est accordée lors de l'adoption.

13.9 2012 12 286 Recommandation achat photocopieur numérique

CONSIDÉRANT que la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton a procédé à un appel d'offres sur invitation ;



CONSIDÉRANT que la période de soumission s'est terminée le 26 novembre 2012, à 11 :00 heures ;

CONSIDÉRANT que deux (2) soumissions ont été reçues dans les délais prescrits ;

CONSIDÉRANT qu'une analyse approfondie des soumissions a été faite ;

PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Raymond ;

APPUYÉ par monsieur le conseiller Réjean Théroux ;

ET RÉSOLU :

De procéder à l'achat du modèle Konica Minolta Bizhub C-360 du fournisseur Supérieur bureautique selon les conditions décrites dans l'analyse des soumissions au coût de : 3 195\$ plus les taxes applicable et que le directeur général soit autorisé à faire le paiement.

De faire le changement au début de l'année 2013 et le paiement au poste 03 31000 726 équipements de bureau.

Que le contrat de service est de .064 ¢ copie couleur et de .009 ¢ copie noir et blanc pour une durée fixe de 5 ans.

VOTE : POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉE

14. Divers

14.1 2012 12 287 Loi sur les boissons alcooliques – résolution de fermeture

CONSIDÉRANT que la Loi sur les permis d'alcool stipulent à l'article 33 que le permis de réunion autorise pour consommation à l'endroit qu'il indique et à l'occasion d'évènements déterminés par règlement ;

CONSIDÉRANT que l'article 41 (1.2) mentionne que le permis ne peut être délivré par la Régie si la demande de permis est faite au bénéfice d'une autre personne ;

CONSIDÉRANT que le centre communautaire est loué pour des activités organisées par des tiers, donc aucune implication municipale ;

PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Bessette ;

APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;

ET RÉSOLU

Que le préambule fait partie intégrante de la résolution.

De demander à Revenu Québec, la fermeture de notre dossier portant sur les boissons alcooliques et identifié au numéro 1006128633 BI0001 et ce, à la date de la présente résolution.

VOTE : POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉE

14.2 2012 12 288 Défense d'un membre du conseil municipal

Attendu qu'un membre du conseil municipal fait l'objet d'une plainte devant la Commission municipale du Québec;

Attendu que le Code municipal du Québec à l'article 711.19.1 prévoit la défense par la municipalité d'un membre du conseil qui est l'intimé dans une procédure dont est saisi un tribunal;

Attendu que la municipalité a l'obligation de payer les honoraires raisonnables relativement à sa représentation devant la Commission municipale du Québec;



14.5 Action St-François – don

Suite à la lettre reçue le 20 novembre dernier, aucune décision n'a été prise à ce sujet.

14.6 2012 12 291 Fermeture du bureau municipal (22 décembre au 6 janvier 2013 inclus)

PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Raymond ;

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Bessette ;

ET RÉSOLU :

Que durant la période des Fêtes, le bureau municipal sera fermé du 22 décembre 2012 au 6 janvier 2013 inclusivement.

VOTE : POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉE

14.7 2012 12 292 Souper des Fêtes

PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Raymond ;

APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier de faire le paiement concernant les relations de travail des membres du conseil et des employés.

VOTE : POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPT

14.8 Varia et période de questions

Mme Lise Désorcy Côté s'informe du transfert de 50 000\$ au point 13.7, du photocopieur numérique, au point 13.9 ainsi que du point 14.2 qui concerne la défense d'un membre du conseil.

14.9 Assermentation des élus : code d'éthique et déontologie pour les élus

Le secrétaire-trésorier procède à l'assermentation des élus concernant le code d'éthique et de déontologie.

15. 2012 12 293 Levée de l'assemblée

PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;

APPUYÉ par madame la conseillère Sandra Raymond ;

ET RÉSOLU :

QUE la séance ordinaire du 3 décembre 2012 soit levée, il est 21 h 15.

VOTE : POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉE

Bernard Marion, maire

Je, Bernard Marion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réjean Fauteux

Directeur général et secrétaire-trésorier